

# Compte rendu réunion de la commission « Services-Equipements »

## Patrimoine – Eglises

### 12 mai 2009

Présents : Denis Rabin, La Limouzinière ; Régis Gouraud, curé paroisse St Philbert et St Jacques s/Logne ; Daniel Baudry, curé paroisse Ste Croix en Retz ; Ghislain Leplat, Bourgneuf ; Robert Jouanno, Bourgneuf ; Olivier Autin, Peuple et Culture 44; Nicole Houques, membre Conseil de Développement ; Jean-Marc Gaillard, Asso. Les Amis de Legé ; Pierre Douville, Saint Colomban ; Claude Noirault, St Philbert de Grandlieu ; Anne Charlot, Animatrice Conseil de Développement ; Anne Clénet, membre Conseil de Développement.

Excusés : Bernard Vincent, la Limouzinière ; Joseph Pasgrimaud, Asso. Abbatale et découverte ; Richard Guillemain, Bourgneuf ; Mme Veyrac, La Chevrolière ; Hélène Dautais, Adjointe Commune de Corcoué s/Logne ; Nicole Clavier, Adjointe Culture St Philbert de Grandlieu ; Florence Carsin, Conseil municipal de St Philbert de Grandlieu.

Après un tour de table pour faire connaissance, une présentation rapide du Conseil de développement et son articulation avec le Syndicat de pays, les travaux en cours du Conseil de développement et leur accessibilité à tous par l'intermédiaire du site internet ([www.pays-gml.fr](http://www.pays-gml.fr)), nous abordons notre sujet du jour.

Le compte rendu de cette commission sera, dans un premier temps, transmis seulement aux membres de la commission, présents et excusés. Lorsque celle-ci le décidera, le travail sera présenté au Comité de pilotage du Conseil de développement.

L'axe de travail de cette commission a été défini comme suit :

*Aujourd'hui, les communes se trouvent, du fait de la loi de 1905, propriétaires d'une église, voire 2 ou plus. Parfois aussi d'autres monuments à l'abandon. Ce patrimoine architectural est sans commune mesure avec les moyens dont elles disposent pour les entretenir.*

*Les besoins des communautés cultuelles, à leur apogée lors de la construction des églises, ont beaucoup évolué depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle : les pratiques religieuses ayant considérablement baissé, aujourd'hui une paroisse regroupe les pratiquants de dix communes –parfois plus- : quel va être le devenir des autres églises, qui sont de moins en moins utilisées ou même fermées ?*

***Faut-il rénover toutes les églises ?***

***Quel patrimoine voulons-nous laisser aux générations futures ?***

Le problème étant posé, le débat est ouvert, et chacun est invité à apporter points de vue, informations, questionnements,... Nous avons choisi de présenter l'ensemble du débat sous une forme organisée, qui nous permet de mesurer les différentes étapes de la réflexion, ainsi que son avancement.

#### **La situation**

- Quelle fréquentation des édifices religieux ? est-il possible de la quantifier ?
  - o Fréquence des offices, nombre de célébrations
  - o La paroisse Ste Croix en Retz (Machecoul) regroupe 8 clochers, soit 7 communes. 16 000 habitants sur le canton. Plusieurs points à noter : la fréquence de l'usage, et la fréquentation réelle. Sur un an, 328 célébrations pour 1300 à 1400 personnes, plus 230 célébrations (fêtes, baptêmes, mariages, sépultures), le tout réparti sur 8 églises.

- La paroisse St Philbert et St Jacques s/Logne (St Philbert de Grandlieu) regroupe 8 communes et 12 églises, 27 à 28 000 habitants.
- Le nombre de messes (du dimanche) dites dans les différentes églises de chacune des 2 paroisses va beaucoup diminuer dans les années qui viennent (en rapport également avec la diminution du nombre de prêtres), mais le nombre de célébrations autres ne diminuera pas.
- Peut-on recenser les églises du territoire, et leur état ? ainsi que les chapelles ? des calvaires ?
  - Chapelles à la charge des communes : 5 ou 6 sur Grandlieu, Legé, Corcoué, St Lumine, Fréaligné...
- Bourgneuf a 2 églises à 4 km l'une de l'autre (Bourgneuf et St Cyr en Retz)
- Corcoué a 3 églises (St Jean, St Etienne et la Bénate)
- Quelle évolution (sociologique et démographique) de la population sur le territoire ?
- soumis à la réglementation des bâtiments recevant du public
  - la question de sécurité du public
  - fermeture au public
- une paroisse = un ensemble plus large de communes.
- Le coût d'une déconstruction égalerait celui d'une rénovation
- Deux cas : Touvois et Paulx : signes d'urgence pour rénovation ?
  - Touvois : signes apparents de dégradation ; le maire a été alerté. Si travaux, coût très important. Il n'y a pas eu d'entretien depuis l'après-guerre.
- Quel coût d'investissement ? quel coût de fonctionnement ?
- Quelle évolution du nombre de prêtres ?
- Combien de monuments classés ? mobiliers classés ?
- Problème des dons, lors de la construction : vitraux, ou autre,
  - en cas de fermeture, déconstruction : réaction des descendants des donateurs ?
- Juridiquement, quels problèmes soulèveraient une déconstruction, par rapport à la loi de 1905 ?
  - Une église construite postérieurement à 1905 n'est pas communale
- Y a-t-il des églises construites après 1905, et quel est leur statut ?
  - Domfront, dans l'Orne. Eglise post 1905, en béton ; en rénovation
- Travaux très lourds engagés récemment pour la rénovation de l'église de St-Colomban. Au 19<sup>ème</sup> siècle, on a détruit une église romane pour en faire une plus grande sur le même emplacement. Aujourd'hui peut-on réfléchir à l'aspect pratique ? financier ? pour faire un bâtiment nouveau, mieux adapté, plus confortable ?
- Y a-t-il des questions des élus vers les prêtres sur ces sujets ?
- L'Eglise de France réfléchit sur le sujet du « patrimoine cultuel »/loi de 1905 (voir textes sur le site)
  - Voir les réflexions de l'Eglise de France sur l'évolution sociologique. Colloques organisés par l'Etat, archives, site : [www.CEF.fr](http://www.CEF.fr)
- Comment l'activité culturelle (dans le bâtiment église) est-elle perçue par les pratiquants ?
  - Quelques unes seulement ont une bonne acoustique
- Existe-t-il des associations de défense, de mise en valeur des églises ?

## Posons les problèmes

Différents aspects doivent être étudiés :

- L'aspect environnemental
  - Bilan énergétique (en tant que bâtiment recevant du public) ?
- L'aspect économique
- L'aspect historique,

- L'aspect culturel et social
  - o Sur quoi repose l'attachement (ou non) des habitants à l'église, ou aux églises communales ?
- L'aspect culturel
- L'aspect sécurité
- L'aspect juridique
- L'aspect architectural, *avec les problèmes de classement du lieu ou de certains meubles meublants*
- L'aspect de l'urbanisme, *de l'effet structurant*
- L'aspect comptable

Tous les points de vue doivent être écoutés :

- Celui de la paroisse
- Celui de la commune, des collectivités locales
  - o Identification d'une commune avec son église (clocher sur les dépliants touristiques)
- Celui de l'habitant
  - o Attachement à un lieu où il a des souvenirs
- Celui du touriste
  - o Clocher : point de repère dans le paysage
  - o Visites des églises par les touristes
- Celui du paroissien

### **Expliquer, comprendre, enrichir notre réflexion**

- Aller voir d'autres expériences, ~~des expériences diverses~~ :
  - o Clocher conservé + nouveau bâtiment
    - Exemple : le Fief Sauvin, près de Beaupreau (49), St Georges des Gardes (49)
  - o Eglise rénovée
  - o Eglise = usages partagés culte/culture
  - o Usage différent : chapelle des Jésuites, à Nantes
- Visiter une église construite récemment, et questionner ses utilisateurs
- Contacter des communes qui ont fait un référendum : pourquoi ? comment ?
  - Exemple : Saint-Chamond (42)
- Rencontrer un urbaniste pour comprendre la place de ce monument dans la cité
- Rechercher des études démographiques et sociologiques (existantes) sur le long terme
- Qu'est-ce que le patrimoine de caractère ? qu'est-ce qui fait qu'un monument est classé ou pas ?
  - o La DRAC, le CAUE pourront nous éclairer

### **S'orienter vers des hypothèses d'action**

- Peut-on choisir de désaffecter une église et de la mettre ainsi dans le domaine privé ?
  - o *La décision de désaffecter un lieu de culte est prise par l'Evêché (ex. la chapelle privée du couvent de St Philbert), ensuite la Commune délibère et le Préfet décide de transférer le bâtiment du domaine public au domaine privé de la commune*
  - o La commune peut alors donner un autre usage au bâtiment, en faire un lieu culturel, le vendre, etc...
- *Mener une opération vérité sur les problèmes de sécurité,*
- *Faire un bilan énergétique*
- Faire un référendum pour décider ou non de la rénovation :
  - o Quelle information à la population ?

- Comparer le coût à d'autres investissements communaux,
- Déconstruire une partie du bâtiment, garder le clocher (par ex) et construire un nouveau bâtiment mieux adapté pour le culte (taille, chauffage...)
- *Attendre que le bâtiment menace ruine*

&

**Pour conclure la réflexion, plusieurs choses :**

- Certainement des questions ont été oubliées, qui pourront s'ajouter par la suite (par exemple, la place des organismes financeurs de travaux ? peut-on faire évoluer la loi de 1905 ? etc...)
- Pour l'immédiat et préparer la suite du travail, il paraît important de compléter certains points de vue, en nous aidant des ressources possibles :
  - **L'aspect de l'urbanisme (une rencontre avec Hugues Baudry, urbaniste au S. de Pays)**
  - **L'aspect économique (comment une commune intègre ces investissements dans son budget ? l'entretien ?... si Denis Rabin peut rechercher les informations)**
  - les aspects juridiques ( ?)
  - les aspects historiques (les Historiens du Pays de Retz)
  - l'aspect environnemental (l'agence Alizée)
  - le point de vue de l'Eglise de France (consulter le site)

Anne Charlot propose que nous tenions un carnet de bord de notre travail, qui expliquerait le pourquoi de telle démarche, à tel moment.

**La prochaine rencontre de la Commission aura lieu le mercredi 24 juin à 18 h 30, à la Maison de Pays, à Machecoul, pour étudier les deux premiers points.**